



Geneva International Centre *for* Justice  
Independent, non-profit, non-governmental organisation

## La situation des droits de l'homme au Myanmar

46ème Session Régulière du Conseil des Droits de l'Homme

Genève, 22 février – 23 mars 2021

# **La situation des droits de l'homme au Myanmar**

*Rapport du Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Thomas Andrews*

**Ecrit par : Clélia Jeandin**

**46ème Session Régulière du Conseil des Droits de l'Homme**

**Genève, 22 février – 23 mars 2021**

# Table des matières

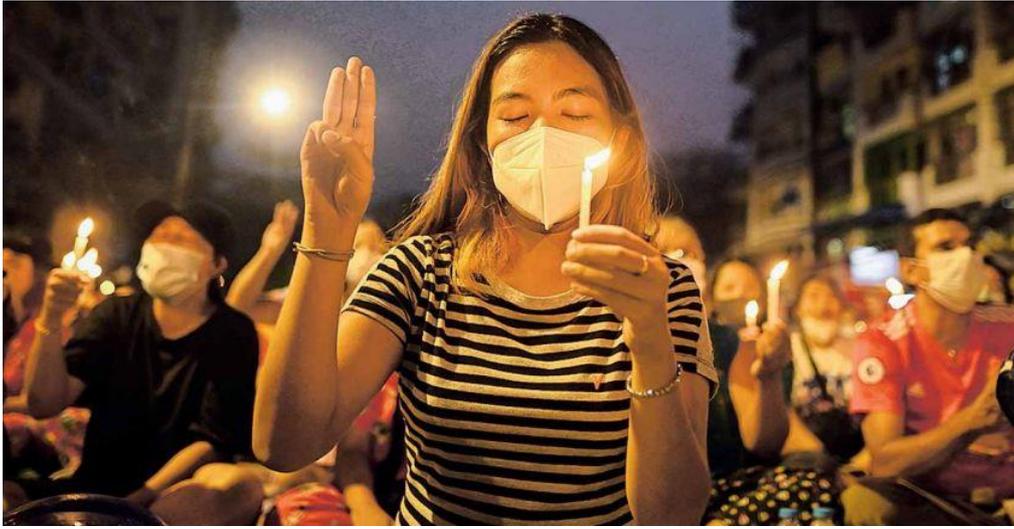
|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>1</b>  |
| <b>Résumé du compte-rendu du Rapporteur Spécial .....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Situation des droits de l’homme au Myanmar après le coup d’état .....</b>                                  | <b>2</b>  |
| <b>Situation des droits de l’homme au Myanmar en 2020 et jusqu’au coup d’état du 1<sup>er</sup> février..</b> | <b>3</b>  |
| <b>Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial, 11-12 Mars 2021 .....</b>                                  | <b>6</b>  |
| <b>Déclarations préliminaires .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>Pays concerné (Myanmar).....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Pays participants .....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>Remarques finales du Rapporteur Spécial .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>Position de GICJ.....</b>  | <b>11</b> |

**Rapport sur**  
**Le Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur le Myanmar**

**11-12 Mars 2021**

**Lors de la 46<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

Ecrit par : Clélia Jeandin



*Des manifestants portent des bougies lors d'une manifestation pacifique (Reuters, Mars 2021)*

## **Introduction**

Ce rapport résume premièrement le compte-rendu du Rapporteur Spécial à propos de la situation des droits de l'homme au Myanmar. M. Thomas Andrews a divisé son rapport en deux parties distinctes, avec la première concernant la situation des droits de l'homme dans le pays après le coup d'état du 1<sup>er</sup> février 2021, et la seconde concernant la situation des droits de l'homme au Myanmar en 2020 jusqu'au coup d'état.

Le compte-rendu portera ensuite sur le déroulement et mesures principales décidées au cours du Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial qui a eu lieu les 11 et 12 mars 2021 à Genève.

# Résumé du compte-rendu du Rapporteur Spécial

## Situation des droits de l'homme au Myanmar après le coup d'état

Après avoir décrit les conditions dans lesquelles le coup s'est déroulé, M. Andrews a souligné comment le peuple du Myanmar avait fait preuve de résistance face à la junte militaire. Des millions de personnes dans le pays ont pris part au Civil Disobedience Movement (CDM, *Mouvement de Désobéissance civile*). Ils sont à l'origine de comités de grèves régionaux, de manifestations régionales et globales, et ont également communiqué 5 demandes à l'égard de la junte : (1) la libération de tous les individus détenus arbitrairement, (2) l'abolition de la dictature militaire, (3) la réalisation de la démocratie, (4) l'établissement d'une union démocratique fédérale, (5) et l'abolissement de la constitution de 2008. Le 5 février, 15 membres du Parlement ont créé le Committee Representing Pyidaungsu Hluttaw (CRPH, *Comité représentant l'Assemblée de l'Union*) en soutien au mouvement opposé au coup. Le comité a désigné le State Administrative Council (SAC, *Conseil administratif d'Etat*, la junte militaire) comme étant une organisation terroriste.

M. Andrews a fourni une liste des violations de droits commises par le SAC observées jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2021. Ces violations incluent des meurtres (près de 100), des violences physiques, des détentions arbitraires en masse (plus de 1 000), des intimidations, et la répression systématique des droits civils et politiques. Andrews note que depuis le 1<sup>er</sup> février, l'usage disproportionné de la violence par la junte militaire n'a fait qu'augmenter à mesure que les manifestations ont pris de l'ampleur. Des tirs dans la foule et sur les manifestants en fuite, ainsi que des meurtres systématiques ont été signalés. Les autorités détiennent également arbitrairement des membres de la National League for Democracy (NLD, *Ligue Nationale pour la Démocratie*), des membres du Parlement, des représentants de l'Union Election Commission (UEC, *Commission aux Elections de l'Union*), des activistes, des journalistes, des avocats, des enseignants, des travailleurs de la santé, des étudiants, et des célébrités. Les familles sont laissées sans nouvelles quant à l'état de santé et le lieu de détention de leurs proches arrêtés. Des raids nocturnes ont eu lieu au sein des quartiers généraux de la NLD, à la suite desquels on a signalé la saisie du système informatique du parti.

Restrictions légales des droits civils et politiques : La liberté d'expression a été fortement dégradée par les actions de la junte. La SAC a notamment imposé de nouvelles lois qui criminalisent les manifestants et normalisent la surveillance. Une coupure quotidienne d'accès à internet entre 1 heure et 9 heures du matin a été imposée, en plus des pannes régulières signalées depuis le premier février. Le travail d'information des journalistes a été fortement restreint par les intimidations et menaces auxquelles ils font face ; ils ont depuis peu interdiction par la SAC d'utiliser certaines expressions telles que « gouvernement du coup » et « conseil militaire ». Des amendements ont été intégrés dans la loi sur la protection de la vie privée et de la sécurité des civils, supprimant notamment la protection des civils face aux perquisitions et saisies abusives, la surveillance et la détention arbitraire. Les marches, manifestations et rassemblements sont désormais interdits. Les syndicats, qui représentaient la plus importante force de mobilisation des ouvriers dans les grèves lancées par le CDM, sont interdits.

Impact du coup sur les conflits armés, la protection des civils, l'accès humanitaire et le déplacement : les autorités militaires ont ciblé différentes minorités ethniques dans les États Kayin, Shan et Kachin. Elles ont aussi interdit aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de

participer aux manifestations. La distribution d'aide humanitaire a été ralentie dans la plupart des États peuplés par des minorités ethniques ; l'interruption fréquente des services de télécommunication et la difficulté de retirer des espèces sont à l'origine de sérieux retards dans le fonctionnement des structures humanitaires.

Dans son rapport, M. Andrews a commenté la réponse de la communauté internationale au coup. Il a particulièrement relevé le manque de mesures entreprises par les États membres, notamment celles qui permettraient de compromettre les intérêts économiques des autorités militaires du Myanmar.

Recommandations : Le Rapporteur Spécial recommande à la junte de cesser l'usage excessif de la force à l'encontre des civils ; de respecter leur droit de réunion et d'associations pacifiques ; de libérer tous les civils qui ont été détenus arbitrairement ; d'accorder aux structures humanitaires l'accès à toutes les zones nécessitant une aide ; d'accorder également un accès libre au pays aux représentants des droits de l'homme ; et de cesser la persécution des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

M. Andrews recommande à l'ONU de réunir le Conseil de Sécurité afin d'évaluer la situation et d'invoquer l'autorité conférée par le Chapitre VII de la Charte de l'ONU. Cela permettrait d'imposer un embargo sur les armes, des sanctions économiques ciblées, de référer la situation à la Cour Pénale Internationale, et de contester la reconnaissance de la junte militaire en tant que gouvernement légitime du Myanmar.

Il recommande aux États membres de mettre en place des sanctions coordonnées visant les représentants de la junte militaire et leurs associés ; de bloquer tous les comptes internationaux de tous les représentants du gouvernement actuel ; de rejoindre les 41 États qui ont déjà imposé des embargos sur les armes et de s'assurer que l'embargo est coordonné, et de contester la reconnaissance de la junte militaire en tant que gouvernement légitime du Myanmar.

## **Situation des droits de l'homme au Myanmar en 2020 et jusqu'au coup d'état du 1<sup>er</sup> février**

Espace démocratique : Au Myanmar, les minorités ethniques, et plus particulièrement les Rohingyas, demeurent sous-représentés lors des élections.

Liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique : Le Rapporteur Spécial a signalé des arrestations fréquentes d'étudiants ayant critiqué la junte militaire avant les élections de novembre 2020. Le nombre d'arrestations arbitraires a augmenté en 2019 et 2020, les journalistes étant les premières cibles de ces arrestations. M. Andrews a par ailleurs noté que, avant le coup d'état, des plans ont été mis en place par le gouvernement afin d'optimiser les capacités de surveillance de masse.

Protection des civils : Au cours de l'année 2020, les conflits armés se sont intensifiés dans les États Rakhine, Chin, Shan, Kachin et Karen. Les forces militaires sont tenues responsables de sérieuses violations des droits de l'homme.

Violation de l'ordre de la Cour Internationale de Justice : Le 23 janvier 2020, un ordre émis par la Cour Internationale de Justice demandait au pays de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les membres de la communauté des Rohingyas d'actes proscrits par la convention sur le génocide. Entre le 23 janvier 2020 et le 22 janvier 2021, au moins 33 Rohingyas ont été tués.



*Aung San Suu Kyi comparaît devant le juge à la Cour Internationale de Justice (AP Photo, Décembre 2019)*

Liberté de mouvement : Les Rohingyas ne peuvent pas retourner dans leurs villages, ils doivent bénéficier d'une autorisation pour quitter l'État Rakhine et pour voyager. Actuellement, environ 600'000 Rohingyas vivant dans l'État Rakhine sont apatrides, et environ 130'000 d'entre eux vivent dans des camps de personnes déplacées depuis 2012.

Accès humanitaire : Le Rapporteur Spécial signale que des défis sécuritaires et des restrictions gouvernementales ont fortement impacté la capacité des structures humanitaires à fournir des aides aux États les plus vulnérables, plus particulièrement les États Kachin, Chin, Shan et Rakhine.

Apatridie : Au cours de l'année 2020, aucun progrès n'a été réalisé en faveur de l'accès des Rohingyas à la citoyenneté.

Déplacement interne : Les populations déplacées comme les non-déplacées souffrent de déplacements prolongés et récurrents, de conditions de vie déplorables, d'une dépendance à l'assistance humanitaire, et de l'impact du Covid-19 sur l'accès aux services et aux moyens de subsistance. M. Andrews souligne l'extrême sévérité de ces besoins ainsi que l'urgence de la situation humanitaire.

Droit de retour : Le Rapporteur Spécial qualifie les retours de personnes déplacées dans leurs villages en 2020 de « modestes tout au plus ». Dans l'état Rakhine plus particulièrement, la

destruction de maisons et le défrichage de terres ainsi que la confiscation de parcelles et d'habitations ont été signalés. De plus, certains villages Rohingyas ont été rayés des cartes nationales.



*Des réfugiés Rohingyas fuient la répression militaire à l'ouest du Myanmar (Reuters, Jorge Silva, Octobre 2018)*

Vers la fin des affaires et du commerce d'armes avec les forces militaires : En août 2020, la mission d'observation du Myanmar (FFM, fact-finding mission) a conclu après une enquête que, prenant en considération la gravité et la récurrence des violations des droits de l'homme commises par les forces militaires du Myanmar, aucune entreprise ne devrait engager de relations économiques ou financières avec elles. Toutefois, de nombreuses entreprises internationales continuent de mener des partenariats économiques avec des entreprises détenues par les forces militaires. La FFM a également identifié de nombreuses entreprises détenues par des États ou privées exportant des armes conventionnelles aux forces militaires.

Vers la fin de l'exploitation des terres et du travail : Le travail forcé et le recrutement d'enfants ont été signalés continuellement. Les projets de développement nationaux ont également mené à une recrudescence des évictions forcées et du phénomène d'accaparement des terres (« land grabbing ») au cours de l'année 2020.

Recommandations, après la restauration d'un gouvernement légitime : considérer des modifications de la constitution afin de tenir les forces militaires pour responsables ; assurer les droits à la liberté d'opinion et d'expression, de réunion pacifique et d'association ; protéger le droit à l'information ; remédier aux situations de conflits armés observées dans différentes parties du pays ; remédier aux problèmes non résolus impliquant les États où vivent des minorités ethniques ; assurer une coopération inconditionnelle avec les procédures de la Cour Internationale de Justice ; lever toutes les restrictions imposées arbitrairement aux Rohingyas ;

inviter le OHCHR à établir un bureau au Myanmar ; accueillir le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme pour une visite dans le pays ; mettre en œuvre la loi sur les droits des personnes handicapées ; assurer que l'utilisation de technologies d'information soit encadrée légalement et en accord avec les standards internationaux ; restaurer entièrement la connectivité internet et mobile dans les États Rakhine et Chin ; adopter une législation adéquate pour la prévention des violences envers les femmes ; assurer que la liberté de religion et de croyance est respectée ; mettre fin définitivement à la persécution des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ; mettre fin aux détentions arbitraires ; améliorer et renforcer le système judiciaire.

Le Rapporteur Spécial recommande au gouvernement du Myanmar et aux organisations ethniques armées de cesser le déploiement de forces militaires et de respecter un cessez-le-feu national ; de mettre fin aux violations à l'encontre des civils ; de garantir un accès sans entraves garantir le plein accès aux acteurs humanitaires qui fournissent un soutien essentiel aux populations dans le besoin ; et de cesser immédiatement la pose de mines.

## **Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial, 11-12 Mars 2021**

### **Déclarations préliminaires**

Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Tom Andrews : Le Rapporteur Spécial a entamé sa déclaration en décrivant comment la violence était utilisée par les autorités militaires à l'encontre des manifestants pacifiques depuis le début des manifestations. La junte a en effet arrêté arbitrairement des milliers de manifestants, a utilisé des armes létales contre eux, et leur a retiré toute protection légale ainsi que leur liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. M. Andrews a qualifié les forces militaires qui ont pris le pouvoir de « régime meurtrier et illégal ».

Le Rapporteur Spécial a également rappelé aux États membres que la junte militaire du Myanmar faisait l'objet d'une accusation de génocide auprès de la Cour Internationale de Justice. Les atrocités commises à l'encontre des Rohingyas ne font que continuer : 600'000 Rohingyas demeurent apatrides, et plus de 100'000 d'entre eux vivent actuellement dans des camps pour personnes déplacées. Il leur est impossible de retourner dans leurs villages d'origine. 33 Rohingyas ont été tués dans l'année qui a suivi l'émission de l'ordre de la Cour Internationale de Justice.

En dernier lieu, M. Andrews a averti les États membres du prix que coûtera l'indifférence de la communauté internationale. Il a souligné que les sanctions ne peuvent être efficaces que quand elles sont unies et coordonnées, et a exprimé son inquiétude quant à la réticence à agir de certains États. Il a recommandé avec insistance aux États membres de prendre en considération les 5 étapes suivantes :

1. Le blocage des revenus qui bénéficient à la junte. En effet, autoriser la circulation de ces revenus en faveur de la junte revient à soutenir leurs crimes et attaques.
2. Les États membres opposés au coup devraient proscrire l'export d'armes à la junte. Malgré le fait que 41 membres aient déjà imposé un embargo sur les armes, encore plus d'états devraient s'allier à ce mouvement afin de renforcer l'efficacité des sanctions.
3. Les États membres qui reconnaissent les systèmes juridiques de compétence universelle devraient initier une enquête des crimes continuellement commis et mener une plainte contre les représentants militaires du Myanmar.
4. Les revenus humanitaires et d'aide au développement qui sont administrés et contrôlés par le gouvernement militaire doivent être bloqués. Une coopération directe avec la société civile et les associations locales permettra la distribution d'aide directement aux populations les plus vulnérables.
5. Les États membres doivent refuser de reconnaître la junte militaire comme étant le gouvernement légitime du Myanmar.



*Thomas Andrews, Rapporteur Spécial de la situation au Myanmar*

### **Pays concerné (Myanmar)**

Secrétaire permanent du Ministère des Affaires Etrangères, Mr. Chan Aye : M. Chan Aye a répondu à la déclaration du Rapporteur Spécial en rappelant que le Myanmar ne soutient pas les initiatives multilatérales qui ne respectent pas les critères d'universalité, impartialité, objectivité, et non-politisation. Evoquant les élections controversées de novembre 2020, il a maintenu les accusations de fraude massive émises par le USDP et annoncé que les listes électorales seraient à nouveau examinées. Répondant aux affirmations sur les manifestations actuelles, M. Chan Aye a affirmé que des sessions spéciales du Parlement auraient lieu afin de résoudre le conflit interne. Il a ajouté que les autorités avaient fait preuve de « la plus grande retenue » au cours des manifestations afin de maintenir la justice et l'ordre dans le pays.



*M. Chan Aye, Secrétaire  
Permanent du Ministère des  
Affaires Etrangères  
(Myanmar)*

## **Pays participants**

Royaume-Uni : Le représentant du RU a exprimé ses inquiétudes quant aux conséquences du coup sur les minorités ethniques et sur les populations les plus vulnérables du Myanmar. Il a insisté sur l'importance de restaurer la démocratie au Myanmar, et a prié les autorités de libérer tous les individus arrêtés arbitrairement et de lever l'état d'urgence. Il a appelé la communauté internationale à exprimer leur préoccupation collective.

*M. Nigel Adams, Représentant  
du Royaume-Uni*



Union Européenne : La représentante de l'UE a condamné l'usage de la force par les autorités militaires, ainsi que les graves violations du droit international commises à l'encontre des Rohingyas. Elle a appelé le Myanmar à cesser l'usage de la force contre les manifestants et à établir les mesures provisionnelles conséquentes à l'ordre de la Cour Internationale de Justice. Il a réitéré son soutien aux mesures collectives telles que les sanctions ciblant la junte militaire.

Lithuanie (au nom des pays nordiques et baltes) : Le représentant de la Lituanie a condamné le coup et la violence meurtrière, les passages à tabac, les détentions arbitraires, les intimidations et la répression systématique perpétrée par les autorités. Il a exprimé sa volonté de voir les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et l'état de droit être restaurés dans le pays. Il

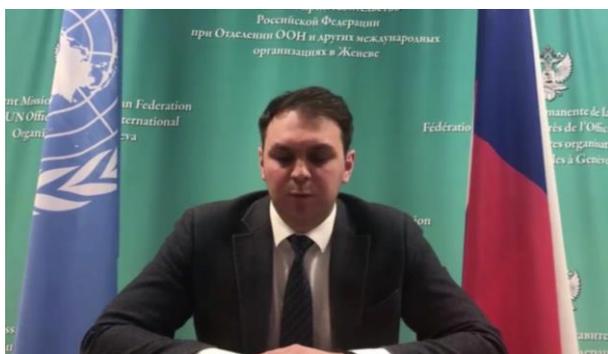
a appelé les autorités à libérer les activistes politiques ainsi que tous ceux qui ont été détenus arbitrairement. Il a réitéré sa volonté de coopérer avec les mécanismes et mandats de l'ONU, et a déclaré que le Myanmar devait octroyer un accès au pays, et plus particulièrement aux camps de personnes déplacées.



*M. Andrius Krivas, représentant de la Lituanie*

Pakistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) : l'OCI a exprimé son inquiétude face à la situation particulièrement préoccupante des droits de l'homme au Myanmar, et a condamné la violence qui a mené à la mort de 33 musulmans Rohingyas dans l'année qui a suivi l'ordre de la CIJ. Le représentant a également souligné à quel point la crise du Covid-19 avait exacerbé la crise des Rohingyas. Il a appelé le pays à suivre l'ordre provisionnel de la CIJ, d'accorder la citoyenneté à tous les Rohingyas apatrides, et à autoriser le rapatriement de tous les Rohingyas déplacés de force. Il a encouragé les autorités à engager une communication directe avec les Rohingyas.

Russie : Le représentant a exprimé son inquiétude quant à l'usage de la violence et d'armes par les autorités. Il a déclaré qu'une réconciliation mutuelle devait être encouragée. La communauté internationale doit faciliter ce dialogue, en respectant toutefois les principes de neutralité et de non-interférence. Il a qualifié le rapport du RS comme étant politisé et d'aucune aide.



*M. Artur Chernyakov, représentant de la Russie*

Philippines : Le représentant soutien le peuple du Myanmar dans ses efforts pour réaliser l'établissement de réformes démocratiques. Il a rappelé le rôle important que Aung San Suu

Kyi avait joué dans la transition démocratique du pays. Il a également exprimé son espoir de voir la communauté internationale faire preuve de rationalité et d'objectivité afin de préserver la souveraineté du Myanmar.

Venezuela : Le représentant a déclaré que le rapport du RS était biaisé et déséquilibré, en plus de contenir des informations non vérifiées. Il a appelé le conseil à cesser ses mandats hostiles contre le sud global. Il les a qualifiés de non nécessaires et inefficaces, étant donné qu'ils affaiblissent le droit à l'auto-détermination du peuple et les principes universels de respect de la souveraineté et de non-interférence dans les affaires internes des États.



*M. Héctor Constant Rosales,  
représentant du Venezuela*

Chine : Le représentant a souligné la nécessité pour la communauté internationale de respecter la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Myanmar. Il a ajouté que le RS devrait agir objectivement et impartialement. La communauté internationale devrait seulement favoriser les parties concernées à engager un dialogue.



*M. Chen Xu, représentant de la  
Chine*

ONG : 10 ONG au total ont pu soumettre des déclarations orales au cours de cette session. Elles ont principalement condamné les crimes commis par le gouvernement actuel du Myanmar à l'encontre des manifestants et des minorités ethniques. Elles ont également exprimé leur soutien au travail du RS et ont appelé les États membres à agir collectivement.

## **Remarques finales du Rapporteur Spécial**

M. Andrews a tout d'abord salué le courage et la ténacité des ONG. Il a critiqué l'affirmation de M. Chan Aye d'après laquelle les forces de sécurité ont fait preuve de « la plus grande retenue » dans la répression des manifestants. Il a appelé les États à ne pas croire à cela.

Il a souligné l'urgence de la situation : la junte militaire ne représente pas le peuple du Myanmar. De plus, elle répond continuellement aux manifestations pacifiques par la violence. Les autorités militaires doivent répondre de leurs crimes, et seules des sanctions coordonnées, sévères et inflexibles permettront à la communauté internationale d'exercer une pression efficace sur le gouvernement militaire.

M. Andrews a réaffirmé son rôle en tant que SR, déclarant qu'il fournirait continuellement au Conseil des informations, des analyses, des recommandations, tout en soutenant tout effort de coalition initiée par le Conseil. Il a également salué les efforts déjà mis en place par certains États en soutien à une réponse internationale ferme.

Dernièrement, le SR a cité la résolution issue de la session spéciale du OHCHR du 12 février 2021. Il a requis que les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat soient mises à disposition immédiatement.

## **Position de GICJ**

GICJ est particulièrement inquiet pour la sécurité des civils au Myanmar et pour son futur politique. Nous appelons d'abord les autorités militaires à cesser l'usage systématique de la violence à l'encontre des civils et à libérer immédiatement tous ceux qui sont détenus arbitrairement.

Deuxièmement, en vue de l'urgence humanitaire grandissante dans certaines parties du pays, nous appelons les autorités à coopérer avec les organisations internationales et à accorder un accès approprié au pays afin de permettre aux structures humanitaires de répondre aux besoins de populations vulnérables.

Enfin, nous voulons rappeler aux acteurs internationaux leur responsabilité de défendre la légitimité globale des droits de l'homme et de la démocratie. Nous appelons les États et les organisations à maintenir le dialogue avec le Myanmar et à agir de manière positive afin de préserver les droits des civils les plus vulnérables.

#HumanRights #HRC #HRC46 #Myanmar #MyanmarCoups #Manifestations #Rohingyas  
#AungSanSuuKyi #GICJ #Geneva4Justice #Justice



Geneva International Centre *for* Justice  
Independent, non-profit, non-governmental organisation

Adresse postale :

GICJ, P.O. box 598, 1214  
Vernier, Genève, Suisse

Bureaux :

150 rte de Ferney, CH 1211  
Genève, Suisse

Tél. / Fax :

+41 22 788 19 71

E-mail :

[info@gicj.org](mailto:info@gicj.org)

Site web :

[www.gicj.org](http://www.gicj.org)

Twitter:

[@Geneva4Justice](https://twitter.com/Geneva4Justice)